



ECOQUARTIER DE LA MOTTE

Lyon, le 26 octobre 2018

Intervenants :

Philippe GARNIER maire de Meys - **Clément DOGLIOTTI** DDT du Rhône



Avec le soutien de :



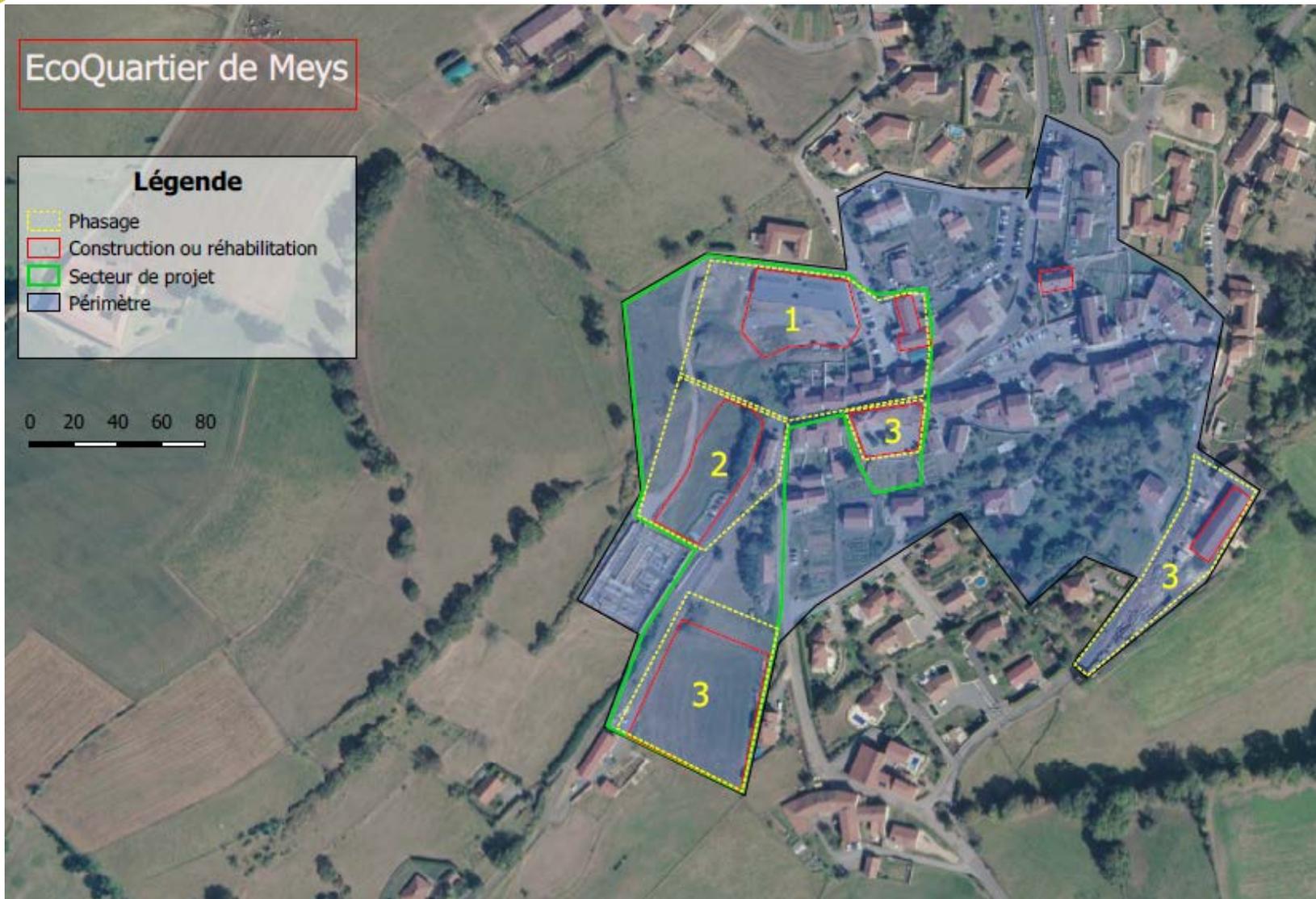
Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional



L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEDER



Ce programme d'action est cofinancé par l'Union européenne





Programme : Construction d'une école,
Création de cheminements doux,
Création de logements,
Equipements : jardins familiaux, espaces de rencontre, toilettes autonomes, espace patrimonial, ...,
Extension de l'écoquartier à l'enveloppe villageoise,
Réhabilitation ancienne école

Phasage : Phase 1 → école et équipements
Phase 2 → création de logements
Phase 3 → réhabilitation ancienne école

Motivations environnementales :

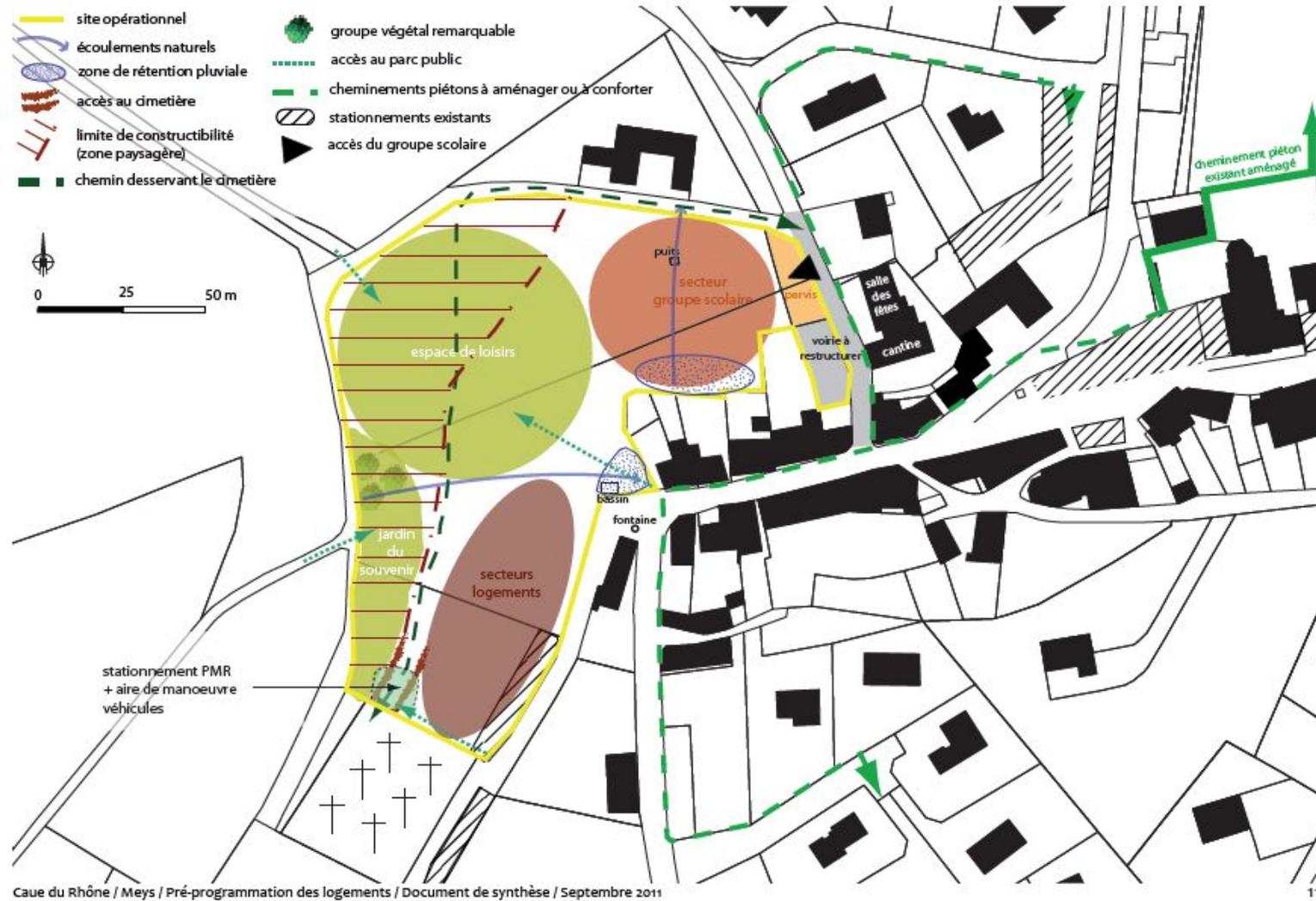
2008 : nouvelle équipe municipale - lois grenelles - bien vivre à Meys
création du Parc Eco Habitat dans les Monts du Lyonnais

2009 : besoin extension de l'école

2010 : lancement du SCOT, approbation PPRNi

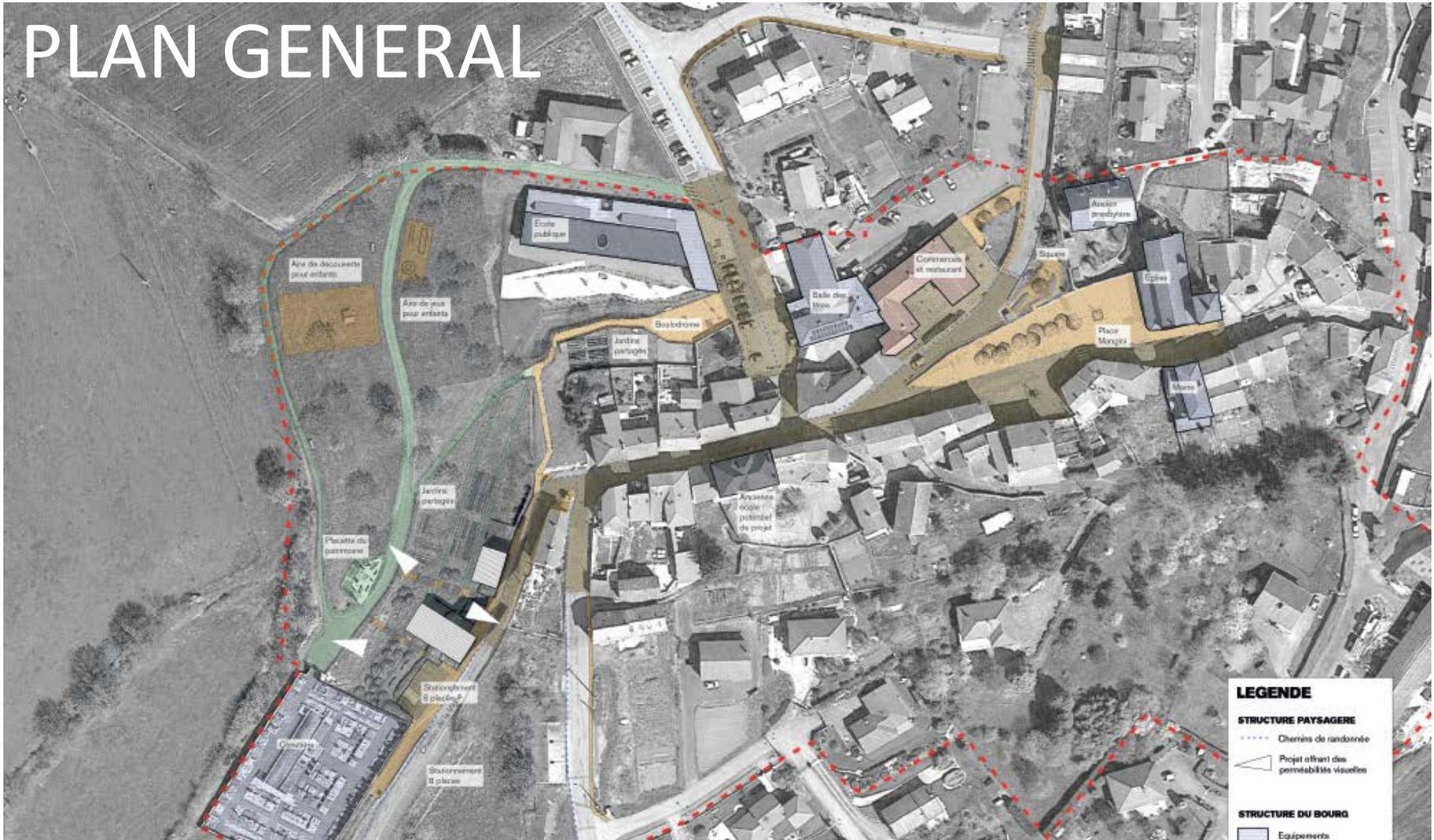
2013 : territoire TEPOS, territoire TEPCV

2014 : création du PLU





PLAN GENERAL





Equipe projet :

Comité de Pilotage : Maire/adjoints, DDT du Rhône, DREAL, CAUE, OPAC du Rhône,

Groupe projet : Représentants des associations, directeur d'école, riverains,
Département, Hespul, Parc Eco Habitat, ...

Instance décisionnaire : Conseil municipal

Coûts H.T. :

Phase 2 : 1 100 952 € -> Fonds propres 164 000 €, subventions 160 000 €, emprunt 0 €,
OPAC du Rhône 776 952 €

Phase 3 : 412 960 € -> En cours de réflexion et de montage financier

Autres actions en lien avec l'écoquartier depuis 2008 : 110 730 €



Equipe architectes des logements OPAC :

Loïc PARMENTIER - architecte DE
- cofondateur du collectif VIRAGE
- président SAS Ateliers de Montrottier
(atelier de Montrottier, atelier du Rouget,
atelier de St Céré)



Julie MASSÉ - Architecte DE

Simon TEYSSOU
EUCLID

- architecte DPL, Gatelier du Rouget
- BET bâtiments, MO





Equipe architectes école publique :

Damien GALLET - GALLET ARCHITECTES gérant
- architecte DPLG
- architecte conseil CAUE du Rhône
- Architecte-enseignant à l'IG2E, Université Lyon 1
- Architecte-formateur pour l'association Oïkos

Stéphanie GALLET - GALLET ARCHITECTES cogérante
- architecte DPLG,
- OPC

Séverin PERREAUT - architecte DE associé



Les pieds dans l'herbe - cotraitant architecte paysagiste

Cabinet COSINUS - cotraitant économie de la construction et OPC

ARBORESCENCE - structure bois

BEM INGENIERIE - BET structure et fluide, études thermiques



Equipe architectes école publique : GALLET architecte

Lauréat Trophées des maires du Rhône

Septembre, 2015

La réalisation de l'école de MEYS est lauréate de la catégorie "architecture" aux trophées des maires du Rhône 2015. Cette distinction récompense Philippe Garnier, maire de la petite commune de Meys (900 habitants) pour tout le travail qu'il a accompli pour que ce projet d'une école écologique intégrée au sein d'un futur éco-quartier puisse voir le jour. Il est en effet assez remarquable qu'un élu d'une petite commune rurale lance un concours d'architecture pour la réalisation d'un projet dont l'esprit est résolument contemporain. Lauréat de ce concours grâce à un parti pris radical d'intégration dans la pente et d'une sobriété architecturale, nous avons réussi à convaincre qu'une architecture contemporaine peut très bien s'inscrire dans ce site rurale remarquable, ouvert sur le grand paysage.

extrait du site internet <http://www.gallet-architectes.com/>



Suivi, évolution des performances :

- suivi mensuel des consommations : relevés mensuels agents communaux,
- appel au service du Conseiller en Energie Partagé (PEH puis SYDER),
- contrats de maintenance et suivi des équipements (chaudière, VMC, ...),
- suivi et améliorations par les employés municipaux,
- sensibilisation des habitants,

Gouvernance :

- mise en place d'un comité de pilotage, d'un groupe projet,
- participation des partenaires institutionnels,
- réunions publiques,

Concertation :

- réunions publics de concertation ,
- mise en place de boite à idées,
- appel à la participation citoyenne,
- participation des associations sur certaines thématiques (école, patrimoine, gestion de l'eau, ...),
- enquête auprès de la population,



COMMUNE DE MEYS

BILAN DES ENREGISTREMENTS DE TEMPERATURES



Mesures effectuées du 26 janvier au 03 février 2016

Mathias Nivan

Objectifs des enregistrements

Les enregistrements de températures permettent de mieux cerner le comportement thermique du bâtiment mais également de permettre un réglage fin des systèmes de régulation, des températures et des programmations.

Bâtiments équipés :

- 1 : La cantine
- 2 : La Mairie
- 3 : L'école

Résumé

La programmation des bâtiments étudiés est convenable.

Des ajustements sont possibles.

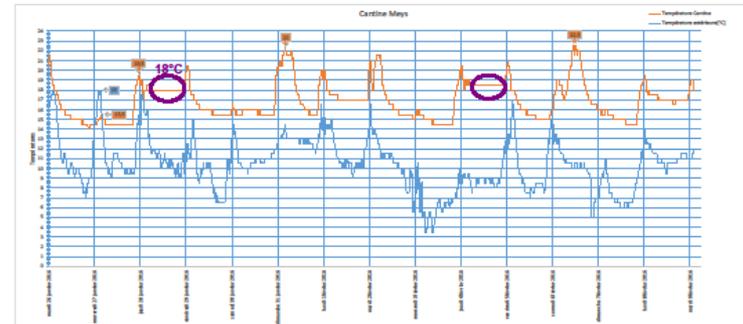
On remarque des périodes de surchauffe dans l'école essentiellement dues à des apports solaires difficiles à gérer (panne des stores de protection). De plus, les températures de réduit sont rarement atteintes.



Façade sud de l'école

L'école

- Bâtiment BBC
- Bio climatisme
- Ventilation double flux
- Chaudière granulés bois



Enregistrement cantine

La cantine

Les thermostats des radiateurs électriques sont fonctionnent convenablement et les remontées en chauffe sont rapides et satisfaisantes.

On remarque que la mise en marche quotidienne par les personnels est effective et que les consignes de températures sont respectées. Attention cependant au réduits insuffisants certains jours (cercles violets sur le graphe)

La température minimale atteinte en période de réduit est d'environ 15°C et la température maximale atteinte se situe aux alentours de 22°C. Cette dernière valeur semble un peu élevée mais permet une prise des repas dans une ambiance thermique confortable.



Enregistrement Mairie

Concernant l'accueil de la Mairie, on remarque immédiatement que la température de réduit souhaitable n'est jamais atteinte.

La température de confort semble systématiquement dépassée mais la présence d'un effet cheminée à l'accueil pénalise le confort thermique ressenti.



LA CONCERTATION



Participation des futurs usagers

- enquête auprès des habitants pour les futurs logements de l'écoquartier,
- réunions de présentation des équipements,
- formations aux futurs utilisateurs,
- découpage collectif des jardins familiaux,



Qualité d'usage :

- information aux utilisateurs des bâtiments, sur les usages, par le CEP,
- actions de formation des utilisateurs des futurs logements à coordonner avec l'OPAC du Rhône,
- référent écoquartier à mettre en place -> réflexions en cours,
- actions de pédagogie réalisées par les élus sur l'utilisation et la gestion de l'eau,
- interventions de l'ambassadeur du tri de la communauté de communes,
- formations à l'utilisation des composteurs collectifs,
- journée de plantation de haies en direction des enfants avec les chasseurs,
- journée de plantation de fascines, dans la zone humide du lavoir, avec les habitants,
- interventions programmées en direction des enfants pour les écogestes,
- journées pédagogiques de jardinage pendant les TAP,
- ...



Participation à l'économie locale :

- plus de 50% des travaux sont réalisés par des entreprises de la commune ou du territoire,
- soutien de l'ESAT de la goutte d'or par des demandes de travaux paysagers,
- petites réalisations par les employés municipaux avec le bois des scieries de la commune de Meys (2 scieries), appel fréquent aux menuisiers installés sur la commune
- achat des plantations et fleurs aux serres de la Gagère (horticulteur installé sur la commune de Meys,

Approche foncière :

- topographie complexe, terrains pentus, travail dans l'enveloppe urbaine,
- pression foncière moyenne sur le terrain non agricole,
- Les acquisitions foncières se font en amont des projets, approche par le PLU,
- maîtrise des coûts d'achat par négociations, appel à la SAFER pour certains cheminements piétonniers,
- minimalisation des emprises d'imperméabilisation, densification (20 logts/ha mini)



Taux de vacance : 7% en 2008, inférieur à 5% en 2018,

Logements abordables :

- grille de tarif du bailleur social,
- information aux futurs locataires sur les tarifs des logements,
- obligation pour le bailleur de construire un bâtiment BBC -20%, avec récupération de l'eau de pluie,
- prévision d'installation de panneaux photovoltaïques, avec souhait d'autoconsommation à terme,
- réalisation et entretien des abords des logements pris en charge par la commune,
- ...



Accessibilité :

- réalisation du PAVE en 2012,
- réalisation de l'ADAP en 2015 et mise en œuvre sur 6 ans,
- étude des déplacements au cœur du village,
- création de nombreux cheminements piétonniers, maillage du village,





Qualité des espaces privés/publics :

- exigences dans le PLU (implantation des bâtiments d'habitation, plantations, densification et fin des lotissements, obligations de la gestion des eaux pluviales),
- création de nombreux cheminements piétonniers, plantations de haies,
- restauration de zones humides, espaces pédagogiques,
- création d'aire de jeux (jeux de boules, jeux pour enfants, city-stade),
- création d'aires de rencontre (parvis, espaces piétonniers, placette du patrimoine),







Sécurité :

- mise en place de barrières amovibles pour les transferts d'enfants de l'école,
- création de nombreux cheminements piétonniers, maillage du village,





Communications :

- Installation de vidéoprojecteurs et ordinateurs portables dans chaque classe,
- mise en place de l'adressage des rues en prévision de la fibre optique





Jardins partagés :

- création de jardins familiaux en phase 1,
- location de parcelles du bourg, à très bas prix, pour les habitants,
- mise en place de composteurs collectifs,
- prévision de jardins partagés dans les abords des logements sociaux,
- plantation de vignes, sauvegarde des arbres fruitiers lors de la création de l'écoquartier (noyer, pommiers, ...)
- prévision de plantation d'un verger partagé,

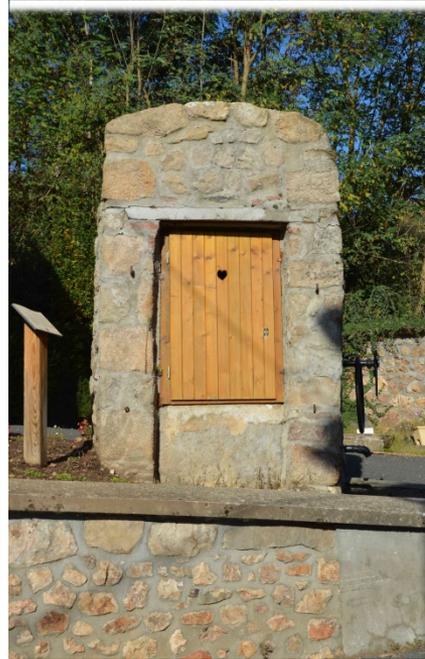




- Densité :** exigence de 20 logts/ha dans le PLU (densité en 2008 : 7 logts/ha)
- Etalement :** réduction de l'enveloppe urbaine : PLU 11ha rendus à l'agriculture
- Transports :** mise en place du TSAD par la communauté de communes,
- Mobilité :** Cheminements piétons, aides au VAE, points de ralliement repérés sur la commune pour le covoiturage et l'autostop participatif)
- Accessibilité :** réalisation du PAVE en 2012, réalisation de l'ADAP en 2015
- Paysages :** travail avec le SCOT -> étude paysagère, implantation des bâtiments
- Patrimoine :** recensement du petit patrimoine au PLU, restauration de l'église et de la chapelle, restauration du monument aux morts, placette du patrimoine, projet de restauration de la maison Mangini, fête de la batteuse









Consommations :

- tableaux de suivi des consommations des bâtiments publics (CEP),
- toilettes autonomes





Production ENR :

- pose de panneaux PV sur les bâtiments publics,
- Méthanisation par la communauté de communes, société civile PV





Eclairage public :

- extinction de l'éclairage public sur toute la commune de 11h à 5h30,
- pose de candélabres à LED en 2010,
- éclairage public de l'écoquartier par bornes à LED, école ampoules basse consommation - Led- pilotage automatique,
- demande au SYDER du remplacement de toutes les ampoules de l'éclairage public du village par des éclairages à LED (en cours)

Bioclimatisme :

- restauration des zones humides,
- gestion des eaux pluviales avec des noues et rétentions, récupération des E.P.
- hôtel à insectes,
- plantation d'arbres,
- broyage des végétaux





Bilan GES :

- participation active au PCAET ambitieux de la communauté de communes,
- interdiction des feux de végétaux sur la commune,
- broyage des déchets végétaux,
- incitations à l'achat de VAE,
- cheminements piétonniers,
- chaudière à granulés à l'école,
- étude de pilotage du chauffage des bâtiments publics,
- étude d'implantation d'un réseau de chaleur dans le village avec chaudière bois,
- mise en place de panneaux PV,

Formulaire de déclaration de feux de plein air ou écobuage

1 – Le demandeur (propriétaire ou ayant droit)

NOM – Prénom : JOASSARD PATRICE
Propriétaire Ayant droit

Adresse du domicile :
LE MONSPIRE 69610 MEYS

2 – Terrains concernés par le brûlage* :

Commune	Lieu-dit	Section	N° parcelle	Superficie (ha)
MEYS	MONSPIRE	C	0334	5 HA

Distance des bois les plus proches (mesurée en ligne droite) 500m
* fournir un plan de situation au 1/25000 et 1 plan cadastral localisant le ou les foyers (format A4)

3 – Période prévue pour le brûlage : 01/04/2015 au 31/05/2015

4 – Propriétaire(s) des terrains concernés par le brûlage ⁽¹⁾

NOM(s) – Prénom(s) : IMERYS
Adresse(s) du domicile :
69610 STE FOY L ARGENTIERE

⁽¹⁾ Si plusieurs propriétaires sont concernés, mentionner les informations pour tous les propriétaires.

5 – Motif de la demande :
BRÛLAGE DES TAILLES DE HAIES

Fait, le MEYS à : 31/03/2015 Signature du demandeur :

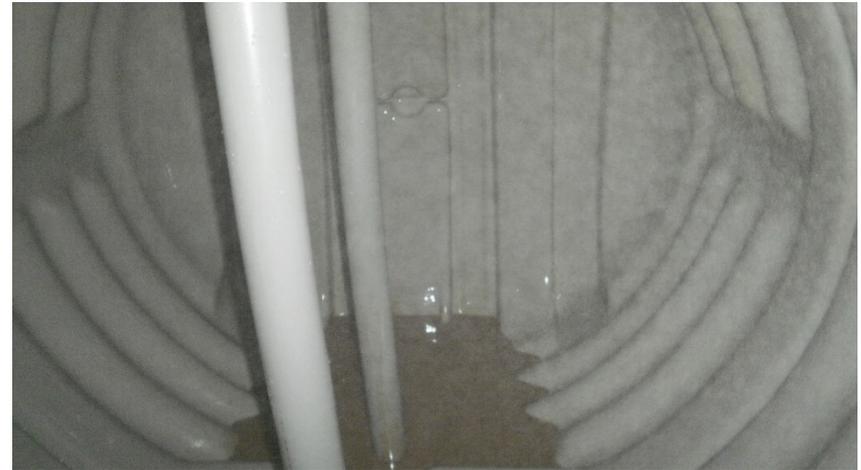
A déposer en Mairie de la commune concernée par les brûlages, au moins 3 jours ouvrés à l'avance.
Avant d'allumer un feu, vous devez consulter le message d'information établi en fonction du niveau de risque du jour en téléphonant au 0810 800 716, et vérifier que les conditions jointes à ce formulaire sont remplies.

6 – Avis du Maire : FAVORABLE
DEFAVORABLE
Motif :

Date : Signature



Eau : récupération des E.P. pour toilettes école, arrosage du stade, toilettes logements





- Déchets :
- compétence communauté de commune,
 - mise en place de composteurs collectifs,
 - distribution des sacs poubelles aux habitants,
 - fouille des sacs noirs et jaunes suivi de courriers aux récalcitrants,
 - ramassage des encombrants par les employés municipaux,





- Eaux usées :**
- compétence communauté de commune,
 - actions du SPANC,
 - informations à la population sur l'avantage de l'ANC,
 - actions de restauration des STEP (lagunage et filtre planté roseaux,
 - épandage en collaboration avec les agriculteurs de la commune

- Economie circulaire et matériaux de construction :**
- artisans locaux pour travaux de la commune,
 - scieries de la commune pour bardage bois,
 - copeaux de bois pour isolation des bâtiments en bois,

- Déchets de chantier :**
- déblais utilisés sur la commune, aide des agriculteurs,
 - gestion des déchets de chantier dans les marchés publics,

- Réhabilitations :**
- rénovations énergétique et acoustique des bâtiments publics,
 - réhabilitation ancienne école (en cours de réflexion),
 - réhabilitation maison Mangini pour futur mairie (prochain mandat)



Biodiversité:

- diagnostic très complet dans le PLU,
- restauration zones humides,
- hôtel à insectes,
- plantation de haies avec arbustes autochtones,

Perméabilité des sols :

- plaine de Meys = 60 m d'argile, carrières d'Imerys toiture à proximité,
- restauration zones humides,
- rétentions à la parcelle, noues paysagères, protection du bacha, du lavoir,

Ilôts de chaleur:

- cœur du village = rues étroites,
- OAP du PLU = recréation de fronts de rue,
- réhabilitation de la place centrale en projet, avec plantation d'arbres,
- plantation d'arbres auprès des nouveaux logements sociaux,
- toiture végétalisée sur l'école,



Pollution lumineuse :

- extinction de l'éclairage public, réfection complète de l'éclairage public,
- extinction de l'éclairage des bâtiments publics (église, mairie)

Pollution atmosphérique :

- interdiction du brûlage des végétaux à l'air libre,
- limitation des parkings et favorisation de l'utilisation des cheminements piétons,

Nuisances acoustiques :

- rénovation acoustique des bâtiments publics,
- construction de SAS sur les salles communales,

Espaces verts :

- écoquartier, stades, lieux d'aménité sur la commune,
- réhabilitation de la place centrale en projet, avec plantation d'arbres,

Toitures végétalisées : - sur l'école

Zones humides : 5 zones humides sur la commune, identification d'une sixième en cours avec l'aide du SYRIBT et du bureau d'étude du PLU



























Rhône-Alpes



La commune de MEYS a signé la Charte
Régionale d'Entretien des Espaces Publics
: Objectif Zéro Pesticide dans nos villes
et villages le 16 septembre 2013.

Votre commune s'engage à réduire l'utilisation des produits
phytosanitaires pour l'entretien de ces espaces.









Points forts :

- coûts maîtrisés, gestion de l'eau, satisfaction des habitants,
- intégration dans le paysage, nouvelle offre de logements performants,

Retours d'expérience :

Facteurs de succès :

- Volonté du changement et fermeté sur les décisions,
- s'entourer des bons acteurs,
- importance de la concertation, associer les futurs utilisateurs, gouvernance,
- déléguer ce qui est déléguable,
- faire le forcing sur les demandes de subventions

Erreurs à éviter :

- ne pas suivre les travaux,
- imposer sans expliquer,
- exclure certaines personnes du projet en pensant qu'elles ne sont pas concernées

Retours de fonctionnement :

- suivi des consommations, enquêtes d'utilisation, livre d'or,
- agir rapidement en cas de dysfonctionnement